

Procuration pour parrain ou marraine de baptême

En l'absence physique du parrain ou de la marraine (baptisé, < 16 ans et confirmé), il est possible de le faire représenter par quelqu'un d'autre qui s'exprimera en son nom.

Je soussigné :

Demeurant :

Désigné comme : parrain marraine

Baptisé le :

A :

Age :

Donne procuration

A :

Demeurant à :

Pour me représenter au baptême de :

Le :

A la paroisse de :

J'ai conscience que mon acceptation m'engage à aider les parents à exercer leur responsabilité vis-à-vis de l'enfant qu'ils présentent au baptême : l'éduquer dans la foi et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ l'a enseigné

Date et lieu :

Signature :